



CHARTRE D'ENGAGEMENT

« AMELIORONS ENSEMBLE LA QUALITE DES INFORMATIONS PRODUIT ECHANGEES ENTRE INDUSTRIELS ET DISTRIBUTEURS »

a) Les engagements industriels : Du diagnostic initial à la pérennisation de la qualité des données

Les engagements de base des industriels concernant la qualité des données sont :

- ⇒ Le **Respect des standards** GS1 de qualité des données : règles de codification, définition et mesure des dimensions des produits et des unités logistiques, règles de pesage,...
- ⇒ Et, au-delà du **diagnostic initial** de qualité des informations produits, la mise en place d'outils & processus (**plan d'action**) qui permettront la **pérennisation** de cette qualité

Le respect des règles définies par les standards

- La **codification** des unités commerciales
- La **fiche-produit** pour la description standardisée des unités commerciales

Diagnostic et Plan d'Action initial

- Le diagnostic de la qualité des informations produits se fait dans le respect des définitions données par les standards
- Il peut être réalisé par l'application d'une procédure d'auto-qualification ou par une qualification appliquée par un tiers

Pérennisation

La pérennisation passera par :

- Une information de qualité à la base
- La maîtrise de son circuit d'information interne
- La remontée sans délai vers le client des dysfonctionnements techniques rencontrés
- la mise en place d'indicateurs de performance

Le présent document est la propriété de GS1 France. Toute reproduction partielle et/ou à des fins commerciales (notamment en vue de sa vente) et/ou toute modification du contenu (dont la suppression du logo GS1 France) est interdite sauf accord préalable de GS1 France. Seule une reproduction totale à des fins d'information et/ou de communication est autorisée.

b) Les engagements distributeurs : De l'exigence qualité à la concrétisation des enjeux

Les engagements de base des distributeurs concernant la qualité des données sont :

- ⇒ **L'exigence de la qualité** sur le respect des standards GS1
- ⇒ La transparence concernant **l'utilisation effective** des informations produit.
- ⇒ La **concrétisation des enjeux** par l'intégration des informations dans son organisation.

L'exigence qualité

- Les demandes du distributeur portent sur des **données standards** de la fiche-produit et sur l'application des **règles GS1** (de codification, de mesure, ...)
- Ces données sont demandées dans des **délais compatibles** avec les impératifs opérationnels des parties
- Toute demande d'ajout de nouvelles données ou de nouvelles règles dans la fiche-produit doit être remontée à GS1 France qui organisera la validation dans les comités ad hoc

L'utilisation effectives des données

- Le distributeur peut expliquer l'utilisation qui est faite chez lui des informations produit demandées et la nécessité des délais de transmission souhaités
- Le distributeur s'engage à remonter dans les meilleurs délais tout problème de qualité de données constaté lors du rapprochement des informations avec le flux physique de marchandises

La concrétisation des enjeux

- Le distributeur s'engage à garantir la transmission, sans modification, des informations dans toute son organisation (achat, entrepôt, magasins, ...) dans un délai en phase avec les besoins opérationnels.
- Le distributeur ne demande pas des informations produits par un circuit parallèle.